



A retourner à

COMMUNE DE TROISTORRENTS
Service technique
Case postale 65
1872 Troistorrents

ou

par fax au 024 / 476 80 20 ou
par courriel
constructions@troistorrents.ch

Annonce du début des travaux

A transmettre en temps utiles, conformément aux conditions générales de l'autorisation de construire et à l'article 49 alinéa 5 lettre b) de la loi sur les constructions du 8 février 1996 : « **le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer l'autorité compétente du début et de la fin des travaux** ».

N° dossier :

Village :

N° de parcelle :

Requérant :

Objet :

Date du début des travaux :

Durée estimée des travaux :

Lieu, date :

Signature :